

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Louverain, le 6 juin 2018

La 180^e session du Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) s'est tenue ce mercredi au Louverain.

Comptes et Bilan 2017

Dans le courant de l'été 2017, les recettes de la contribution ecclésiastique ont affiché un recul brusque et inhabituel par rapport à l'été précédent. Le Conseil synodal a rapidement réagi pour essayer de redresser la situation. Pour rappel, le Synode de décembre 2017 a pris acte de cette évolution et, pour endiguer les pertes, a adopté un nouveau tableau des postes.

A ce jour, il faut se rendre à l'évidence que le manque de CHF 300'000.— qui s'est creusé en été n'a pas pu être résorbé entièrement. Pour 2017, le vrai résultat est déficitaire. S'il n'y avait pas eu la dissolution d'une réserve latente liée à la vente de la cure de Rochefort, il afficherait une perte de CHF 640'000.—.

Lors de leurs interventions, plusieurs députés ont souhaité que la communication sur les comptes de l'EREN ne soit pas uniquement négative. Le Synode a accepté les comptes 2017.

Rapport sur la réorganisation des services cantonaux

Après un débat nourri et parfois critique, le Synode a confirmé la nouvelle organisation proposée pour répondre aux enjeux actuels auxquels doivent faire face les services cantonaux. Trois services la composeront: aumôneries, formation et développement communautaire. Ce dernier service continuera le lien entre notre Eglise et la société. Le Synode a chargé le Conseil synodal de lui présenter une évaluation détaillée des services cantonaux en juin 2020. Le Synode a chargé le Conseil synodal d'informer régulièrement les paroisses de l'offre et de l'appui qui peut leur être accordé par les Services cantonaux.

Rapport sur le financement de l'aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS)

Le Synode a pris acte de l'évolution du dossier et de l'inapplicabilité, dans le domaine de l'aumônerie des EMS, du principe de la participation financière des partenaires civils équivalente à 80% du coût des services de l'EREN.

Le Synode a chargé le Conseil synodal de poursuivre ses démarches auprès des EMS, ainsi que de nouveaux partenaires civils en lien avec la planification médico-sociale (PMS), en vue de participations financière tendant à 80% du coût des services de l'EREN.

Le Synode a chargé également le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'évolution de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées dans le canton et de son financement, notamment sur les résultats obtenus après ses démarches auprès des EMS en matière financière en juin 2020.

En résolution supplémentaire, acceptée à l'unanimité, le Synode a chargé le Conseil synodal de poursuivre la négociation avec l'Eglise catholique romaine concernant l'aumônerie des EMS afin de clarifier et intensifier la dimension œcuménique du travail d'aumônerie.

Rapport sur l'article 36 du Règlement général sur la durée du mandat et de la rééligibilité d'un député au Synode

Le Synode a chargé le Conseil synodal d'établir, d'entente avec le bureau du Synode, une procédure concernant les changements de paroisse des députés en cours de législature et de l'inscrire dans le coutumier de l'EREN et non pas de modifier le règlement général.

Cette 180^{ème} session s'est terminée à 16h10 en présence de 41 députés.

(Documents du Synode : <https://www.eren.ch/organisation/synode/>)

Compte Twitter : @EgliseEREN

Hashtag : #SynodeEREN

Contacts : Monsieur Christian Miaz, Président du Conseil Synodal / T : 079 198 00 09
Monsieur Pierre Bonanomi, Conseiller synodal, responsable finances / T : 079 / 606 30 41
Madame Angélique Kocher, Responsable communication / T : 079 345 03 41